

**EXTRAIT du PROCES-VERBAL des
DELIBERATIONS DU CONSEIL
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES**

Ather-des-Paluds - Monteux - Pertes-les-Fontaines

Nombre de délégués en exercice	31	Absents représentés :	8
Présents	19	Absents non représentés :	4
VOTANTS			27

Le Conseil de la Communauté de Communes « Les Sorgues du Comtat » s'est réuni en séance publique au siège des Sorgues du Comtat à Monteux, le 25 Octobre 2016, après convocation légale reçue le 19 Octobre 2016, sous la présidence de M. Christian GROS, Président de la Communauté de Communes « Les Sorgues du Comtat ».

Etaient présents :

M. Rémy ARNAUD M. Henri BERNAL, M. Alain BRES, Mme Karine CANDALE, M. Jean-Claude DANY, Mme Evelyne ESPENON, Mme Maryline EYDOUX, M. Pierre GABERT, Mme Arlette GARFAGNINI, M. Robert IGOULEN, Mme Françoise LAFAURE, M. Bernard LE MEUR, Mme Nadia MARTINEZ, M. Michel MUS, Mme Nicole NEYRON, M. Claude PARENTI, M. Michel TERRISSE, Mme Sylviane VERGIER.

Etaient Absents représentés :

Mme Jacqueline BOUYAC, (pouvoir donné à M. Michel TERRISSE),
M. Didier CARLE, (pouvoir donné à M. Pierre GABERT),
Mme Sabine CHAUVET, (pouvoir donné à Mme Nicole NEYRON),
M. Thomas CONSTANTIN, (pouvoir donné à M. Alain BRES),
M. Yannick LIBOUREL, (pouvoir donné à M. Jean-Claude DANY),
Mme Annie MILLET, (pouvoir donné à M. Claude PARENTI),
Mme Laurence MONTERDE, (pouvoir donné à Mme Nadia MARTINEZ),
M. Christian SOLLIER, (pouvoir donné à M. Henri BERNAL).

Etaient Absents non représentés :

M. Pascal BONNIN, Mme Annie GARNERO, M. Lucien STANZIONE, Mme Isabelle VINSTOCK.
Il a été procédé conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil de la Communauté de Communes : Mme Karine CANDALE ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Subvention 2016 pour l'Amicale du Personnel Les Sorgues du Comtat

Madame Maryline EYDOUX, Vice-présidente, explique à l'assemblée que l'amicale du personnel des « Sorgues du Comtat » a transmis une demande de subvention pour l'année 2016 d'un montant de **8 000.00 €** réparti comme suit :

- Arbre de Noël (Cadeaux Enfants, Goûters, Animations, Cadeaux Retraités) 5 000.00 €
- Frais de Fonctionnement 3 000.00 €
- **Soit un total de 8 000.00 €**

3 000 € correspondant aux frais de fonctionnement ont déjà été versés, il est donc proposé au Conseil Communautaire de se prononcer pour le versement d'une subvention d'un montant de **5 000 €** à l'Amicale du personnel des Sorgues du Comtat.

Le Conseil Communautaire, Madame Maryline EYDOUX, Vice-présidente, entendue, et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, DECIDE de verser la subvention 2016 d'un montant de 5000 € à l'amicale du personnel des Sorgues du Comtat.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Et ont signé au registre les membres présents.
Pour copie conforme.

Le Président,

Acte Exécutoire
Loi N° 82.213 du 2 Mars 1982
Loi N° 82.623 du 22 juillet 1982
Envoyé le : 23/10/16
Affiché le :



Christian GROS

Président de la Communauté de communes
Les Sorgues du Comtat

